



Éléments suffisants pour intervenir et soutenir mon fils?

Par **butterfly95**, le **18/05/2011** à **18:12**

Bonjour,

Voici ma situation:

divorcée depuis 2ans, 2enfants en commun, le petit à ma garde, le grand à la garde de son père (accord au moment du divorce car mon aîné 11 ans, voulait rester chez son père).

Or, il vit là-bas depuis deux ans et aucun suivi médical n'est en place, orthodontie nécessaire, plus de contrôle ophtalmo, rien du tout!

De plus, son père qui ne travaille pas, n'a pas de complémentaire santé car trop chères ni de cmu car pas de droits.

Je voudrais savoir ce que je peux faire légalement, je pourrais payer une mutuelle mais il faudrait que l'enfant utilise ma carte vitale, ce qui n'est pas possible puisqu'il ne vit pas avec moi!

Sans compter que mon fils se rend seul à vélo au collège alors que son père chômeur pourrait l'y conduire! mon fils s'est fait renversé il y a peu de temps, j'ai eu très peur! je m'inquiète pour mon fils, pour moi il y a négligence. Je voudrais savoir si ces éléments me permettrais de récupérer la garde!

Répondez-moi s'il vous plaît!

Par **mimi493**, le **18/05/2011** à **18:26**

Que veut l'enfant ?

Payez-vous une pension alimentaire ?

Vous pouvez prendre l'enfant sur votre carte vitale (les deux parents peuvent)

Par **butterfly95**, le **19/05/2011** à **09:01**

Bonjour,

Mon fils hésite sans cesse, il veut revenir mais craint de blesser son père!

Nous ne payons pas de pension alimentaire, d'un commun accord et puisque nous avons chacun un enfant à charge.

Il est reconnu sous les 2 n° de sécu, mais on m'a dit que si je lui payer une mutuelle il faudrait que son père utilise mon n° pour la télétransmission.

Ce qui m'inquiète, c'est qu'il ne bénéficie pas des soins dont il a besoin et qu'il n'y a aucune règle chez son père, il est livré à lui même!

Sur le plan santé, études, calins, il a encore besoin d'être soutenu et épaulé, et là, rien n'est fait, ça me fait souffrir d'observer à distance et je pleure chaque fois que je le reconduis, seule sur le retour!

Que me conseillez vous, il est évident que je ne peux pas rester les bras croisés, merci....

Par **mimi493**, le **19/05/2011** à **15:03**

Prenez un avocat pour monter un bon dossier et demandez la résidence exclusive de l'enfant